

REUNION DU 4 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 4 avril, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, SOMMERMONT Jean-François, CARRE Hyacinthe, SOMMERMONT Régis, DUFOUR Cédric.

Absents excusés : DÉSIRÉ Maxime, ROGER Betty, SAINT-SOLIEUX Béatrice

Procuration : SAINT-SOLIEUX Béatrice

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 01/02/2017.

1. HOMMAGE A MONSIEUR FRANCIS GOURGUECHON

Monsieur le Maire ouvre la séance en priant l'assemblée de bien vouloir observer une minute de recueillement en hommage à Monsieur Francis GOURGUECHON, notre secrétaire de mairie durant 46 ans, décédé subitement le 15 février dernier.

Les membres du conseil municipal désirent rendre hommage à leur fidèle et dévoué secrétaire en participant financièrement à la gravure de sa plaque mortuaire. Le devis s'élève à 459€50. Un don de 40€ a été remis en mairie. Les membres du Conseil municipal remercient la donatrice pour ce don au financement de la plaque commémorative.

D'autre part, afin qu'il ne soit pas oublié, les membres du Conseil Municipal proposent de lui attribuer le nom d'une rue, ruelle, place, espace ou esplanade. Après en avoir débattu, il a été décidé à l'unanimité de choisir le terrain de sport et de loisirs. Une plaque en sa mémoire y sera installée.

2. POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire informe que suite au décès de notre secrétaire de mairie, il convient d'ouvrir un poste afin de pouvoir recruter.

Les recherches pour trouver un ou une secrétaire capable d'assurer un tel poste s'avèrent plutôt délicates, même en étroite collaboration avec le SISCO et la commune voisine de Rumigny. Toutefois, nous avons reçu en mairie la candidature de Madame Caroline DUBOILE, résidant sur la commune et que je vous présente. Deux heures d'entretien entre Madame DUBOILE, le maire et son adjoint, ont permis d'énumérer les missions, les qualités requises, le temps et les horaires de travail, l'environnement et les contrats.

Dans l'attente, il est possible par adhésion et convention de solliciter le Centre de Gestion afin de bénéficier d'une mise à disposition d'un agent sous contrat temporaire, conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Cette solution permettra d'effectuer une période d'essai afin de quantifier la durée du temps de travail et de trouver une organisation adaptée à nos besoins.

Ce contrat temporaire se ferait sur une base de 2 mois à compter du 10 avril 2017, renouvelable un mois et pour un temps de travail évalué à 11h/semaine.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL pour l'année 2017

Objet : Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Somme

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison du décès de notre secrétaire de mairie survenu le 15 février 2017, il convient de déclarer le poste vacant. Dans l'attente de la future nomination à ce poste, il convient de solliciter le Centre de Gestion pour une mise à disposition temporaire d'un agent pour assurer cette fonction.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme gère un service « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou afin de les affecter à des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités....).

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la rémunération totale de l'agent, les charges patronales, les heures supplémentaires, les indemnités de congés payés et frais de déplacement éventuellement, ainsi qu'une participation aux frais de gestion de la mission fixée par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion à la date d'effet de la mise à disposition du/des agent(s).

Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 10 avril 2017
- de donner mission à Monsieur le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE

Maurice NAVARRE

3. SIVOM DE BOVES - AIDE SOCIALE ET VOIRIE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire les opérations de travaux d'entretien prévus initialement dans la programmation existante à savoir : du n° 135 au n° 260 de la rue du Haut, de la rue Principale à la rue d'Amiens pour la rue de Saint Sauflieu et la rue du Moulin.

Après en avoir délibéré la reconduction est adoptée à l'unanimité.

Suite à la réduction de la subvention versée par le département, compétent en matière d'aide sociale, le SIVOM se voit dans l'obligation de se regrouper avec une autre structure. Après plusieurs contacts le Président a sollicité l'Association AFGA pour envisager un futur partenariat. Cette solution permettra de limiter au maximum le déficit de cette section.

4. POINT SUR LE PROJET EOLIEN

Monsieur le Maire fait le point sur le projet suite à la réunion avec Monsieur DAVENEL de la Société Eurocape. Cinq propriétaires fonciers ont donné leur accord et signé la convention avec le développeur.

La viabilité du projet est donc confirmée et les études peuvent continuer dans la mesure où la zone située au sud de Sains en Amiénois peut accueillir 4 machines, La zone du Grand Bapaume, où pourraient être implantées 2 machines supplémentaires, demeure tributaire de l'aboutissement du projet sur le territoire de Jumel.

Actuellement, une étude acoustique est en cours de préparation.

Selon le calendrier prévisionnel, le projet devrait aboutir à son terme en 2020.

La Société Eurocape maintient ses engagements financiers vis à vis de la commune malgré une longueur réduite des chemins utilisés.

Deux permanences publiques auront lieu les 28 et 29 avril 2017 à la salle des fêtes.

Le carton d'invitation est validé par l'assemblée et sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

5. DISSOLUTION DU CCAS

Conformément aux dispositions prévues par la législation, il est possible pour les communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur centre communal d'action sociale. S'il en résulte une simplification administrative de par la suppression de ce budget, cela entraîne également une économie sur les cotisations à l'union nationale, à l'URSSAF pour les membres bénévoles et pour l'assurance. La commune s'engage à ne plus émettre ni titre, ni mandat sur le budget annexe, ni voter, ni transmettre aucun document à caractère budgétaire au nom du CCAS.

Monsieur le Maire stipule qu'aucune opération au CCAS n'a eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2017 et que la dissolution peut ainsi prendre effet au 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal après délibération se prononce favorable à la dissolution.

6. CONTRAT GROUPE ASSURANCE

Le Centre de Gestion propose le lancement d'une mise en concurrence pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021. Cette campagne concerne un contrat groupe d'assurance des risques statutaires à adhésion facultative. Monsieur Le Maire précise qu'au terme de la consultation, la commune aura la faculté de ne pas signer ce contrat si les conditions ne lui conviennent pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorable à cette consultation.

7. COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE : ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2017

Monsieur le Maire rappelle les dates fixées pour les élections présidentielles et informe l'assemblée que le bureau de vote doit rester ouvert de 8h00 à 19h00.

1^{er} tour Dimanche 23 avril 2017 :

- 8h00 – 10h45
Président BARDET Bruno
- 10h45 – 13h30
Président CARRE Hyacinthe
- 13h30 – 16h15
Président ROGER Betty
- 16h15 – 19h00
Président NAVARRE Maurice

2^{ème} tour Dimanche 7 mai 2017 :

- 8h00 – 10h45
Président BARDET Bruno
- 10h45 – 13h30
Président SAINT SOLIEUX Béatrice
- 13h30 – 16h15
Président ROGER Betty
- 16h15 – 19h00
Président NAVARRE Maurice

8. QUESTIONS DIVERSES

• *Urbanisme* : Monsieur Le Maire rappelle qu'une convention est signée avec les services de l'urbanisme d'Amiens Métropole pour instruction et suivi des dossiers et qu'une formation sera assurée le jeudi 6 avril 2017.

• *Terrain de sport* : Monsieur Le Maire soumet à l'assemblée la proposition gracieuse de Monsieur FREMAUX Jean Pierre pour la coupe et l'évacuation des cyprès couchés par la tempête en bordure du terrain de sport. Le conseil adopte cette solution.

• *Elagage* : Monsieur BARDET, adjoint, dresse un bilan positif de la journée élagage du samedi 11 mars 2017 qui a rassemblé une quinzaine de bénévoles ayant ainsi permis d'économiser au moins 2 000 euros.

• *Abribus et terrain de loisirs* : Les services d'Amiens Métropole ont installé le nouvel abribus et des négociations sont en cours pour en améliorer les abords. La pose de la clôture et du portail d'accès est désormais réalisable. Le service des sports de la Métropole a remis en état le terrain de basket suite aux dégâts occasionnés par le forain à cause de pluies diluviennes.

• *Commission de Sécurité* : Monsieur BARDET signale qu'une commission de sécurité aura lieu le 18 avril prochain pour la salle des fêtes et l'église. Une vérification de ces bâtiments a été réalisée par anticipation par le cabinet VERITAS et des travaux de mise en conformité devront être effectués.

• *Eclairage public* : Une nouvelle demande sera formulée auprès de CEGELEC afin que la lampe rue de Saint Sauflieu éclaire la chaussée conformément à sa destination première.

• *Parrainage* : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a attribué son parrainage à Monsieur Jacques Cheminade, les petits candidats ayant beaucoup de mal à se faire entendre.

• *Ecole* : Monsieur le Maire exprime le souhait de l'enseignante et de ses élèves pour la tonte du terrain de sport. Monsieur BARDET annonce la livraison imminente du tracteur et sollicite les préposés afin que la plate-forme soit praticable.

- *Informatique* : Monsieur le Maire évoque les problèmes rencontrés lors de l'utilisation du principal ordinateur notamment lors du démarrage et au niveau de la réception des courriels. Monsieur DUFOUR se propose pour une révision et un nettoyage des logiciels installés.

- *Eaux Pluviales* : Monsieur SOMMERMONT Régis signale que le regard d'eaux pluviales devant sa propriété est à nouveau endommagé et qu'il présente une dangerosité. Monsieur BARDET contactera le service des eaux d'Amiens Métropole.

- *Fête du village* : Monsieur CARRE Hyacinthe sollicite l'investissement d'un organisateur pour la fête du village qui aura lieu le 18 juin 2017.

- *Remerciements* : Monsieur Le Maire tient à exprimer sa gratitude en faveur de Mesdames Nadine RUELLE, Roselyne BONNASSIES et Valérie DESPOIS pour l'aide qu'elles lui ont apporté en l'absence de secrétaire et de ses collègues élus qui leur ont donné autorisation. Il y associe également les membres du conseil pour leur soutien durant cette éprouvante période.

Les Membres du Conseil Municipal